

COMMUNE DE SAINT-JEAN-LA-POTERIE

(Mairie-17, rue de la Mairie – 56350 Saint-Jean-la-Poterie)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 OCTOBRE 2026**

L'an deux mil vingt-six, le huit octobre à 20h00, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saint-Jean-la-Poterie, après convocation légale du 30 septembre 2026, salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alexis MATULL, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Alexis MATULL, Stéphanie PRIOUL, Serge DRAGO, Gwénola SEIGNARD, William LE GRAND, Roselyne HAUGOMAT, Jany LE BEL, Eric RENAUDEAU, Frédéric LE BERRE, Laurence HAAS-BAUMER, Magali LECLAINCHE, Mickaël LE CADRE, Jimmy MARTIN.

ETAIENT ABSENTS :

Ayant donné mandat de vote :

Mandant	Mandataire	Date de procuration
Hélène FOURNEL	Eric RENAUDEAU	08/10/2026
William LE GRAND	Serge DRAGO	01/10/2026
Jimmy MARTIN	Alexis MATULL	08/10/2026

N'ayant pas donné mandat de vote : Laurence HASTIR

Le conseil municipal a désigné, Frédéric LE BERRE conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, pour remplir les fonctions de secrétaire.

2026-56**MARCHES PUBLICS :**

Avenant n° 2 pour travaux complémentaires – marché voirie et viabilisation du lotissement porté par Néotoa

La commune de Saint-Jean-la-Poterie a confié à l'entreprise COLAS FRANCE, la réalisation de la voirie et de la viabilisation du lotissement de 8 logements sociaux portés par NEOTOA, dans le cadre du marché public n°2021-2100003, lot 1 (Terrassement – Voirie), notifié le 14 juin 2022. Au cours de l'exécution des travaux, il est apparu nécessaire de procéder à des travaux complémentaires non prévus initialement, à savoir :

- la reprise des trottoirs rue du Moulin ;
- la création d'une aire de présentation des ordures ménagères ;
- une signalisation complémentaire.

Ces travaux, détaillés dans le devis D202607-1262548 du 22 juillet 2026, s'élèvent à un montant de **9 494.08 € HT (11 392.90 € TTC)**, portant ainsi le montant total du marché à **54 682.95 € HT (65 619.54 € TTC)**. Ces modifications apparaissent indispensables pour achever la viabilisation du lotissement dans des conditions conformes aux besoins locaux et aux règles de l'art.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

CONSIDÉRANT que les travaux complémentaires identifiés sont nécessaires pour garantir la sécurité et la fonctionnalité des aménagements publics concernés ;

CONSIDÉRANT que le devis présenté par COLAS FRANCE, propose des prestations adaptées et un montant conforme aux tarifs du marché ;

CONSIDÉRANT que l'avenant n°2 permet de finaliser le marché dans des conditions satisfaisantes pour la collectivité ;

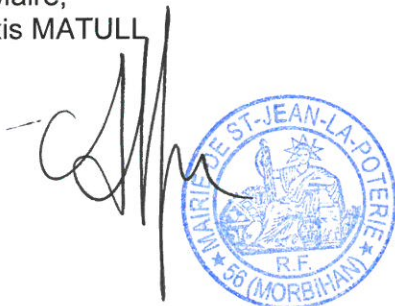
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 13 voix POUR et 1 abstention :

- **d'APPROUVER** l'avenant n°2 au marché public n°2021-2100003, lot 1, relatif aux travaux complémentaires, pour un montant de **9 494.08 € HT (11 392.90 € TTC)**,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le présent avenant et à engager la dépense correspondante au budget communal.

Fait et délibéré à Saint-Jean-la-Poterie, le 8 octobre 2026

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Alexis MATULL



Le secrétaire de séance,
Frédéric LE BERRE

